



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## CONSEIL DU 4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 13 septembre 2023

### COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

**PRÉSIDENT** : Rémi ZINCK

**SECRÉTAIRE ÉLU** : Samuel Mecklenburg

**PRÉSENTS** : M. AUTEF, M. ARRONDEAU, Mme BORRON, Mme CABOT, M. CHEVALIER, Mme GUITARD, M. KIMELFELD, M. MECKLENBURG, Mme PELLET, M. RIGAUD (arrivé à 19h), Mme TRIAS, Mme VIDAL, M. ZINCK.

**ABSENT EXCUSÉ ET DÉPÔT DE POUVOIR** : Mme BONVALLET (pouvoir à M. KIMELFELD), M. PAPAIX (pouvoir à Mme CABOT), M. RIGAUD (pouvoir à Mme BORRON jusqu'à 19h).

#### **Ouverture de la séance + désignation de la secrétaire de séance**

##### **Rémi ZINCK :**

Mesdames, Messieurs, bonsoir et bienvenue au conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement, ravi de vous retrouver après cette période estivale.

Le mercredi 13 septembre 2023, à 18 h 30, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'arrondissement, dûment convoqués le mercredi 6 septembre 2023 par le maire du quatrième arrondissement, sont réunis dans la salle du conseil.

En préambule de ce conseil, il me faut vous informer d'un changement de composition du conseil d'arrondissement. Madame Laura ARNOD m'a fait part de sa démission de son poste d'élue de l'arrondissement. Cette démission est effective depuis fin août.

Conformément au Code électoral, c'est le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier membre élu du conseil qui remplace la conseillère démissionnaire en l'occurrence. Le candidat de la liste Ensemble Écologie pour Lyon venant après le dernier membre élu est Monsieur Jean-Luc AUTEF qui a accepté de nous rejoindre, et aucune incompatibilité avec la fonction de conseiller d'arrondissement n'ayant été constatée, Monsieur Jean-Luc AUTEF est désormais conseiller du 4<sup>e</sup> arrondissement. Monsieur AUTEF, cher Jean-Luc, je vous souhaite la bienvenue au sein de ce conseil d'arrondissement. Je ne doute pas que vous saurez mettre en œuvre les projets liés à votre délégation et que vous saurez également enrichir la qualité de nos échanges. Soyez le bienvenu. Vous voulez dire un mot peut-être ?

### Jean-Luc AUTEF :

Écoutez, je suis très honoré d'être parmi vous ce soir. Je n'ai jamais été élu donc c'est une première pour moi. Je vais apprendre beaucoup de vous, je suppose. Et puis, j'ai accepté aussi la délégation qui concerne la Mémoire et je vais essayer de faire de mon mieux sur cette nouvelle tâche. Je vous remercie de votre accueil.

### Rémi ZINCK :

Merci, Monsieur AUTEF. Je vous annonce également que c'est dorénavant Madame Marie-Agnès CABOT qui aura en charge la délégation des Écoles et du périscolaire. Je la remercie d'avoir accepté cette responsabilité et je sais pouvoir compter sur elle pour être à l'écoute et poursuivre le travail engagé, pour offrir un environnement propice à l'action de la communauté éducative et à l'apprentissage des élèves. Je profite également de ce petit temps pour remercier Madame ARNOD qui, évidemment, a eu un mandat très court — ce que l'on peut regretter — mais elle a, en trois ans, mis en place un grand nombre de mesures liées à notre programme et en collaboration avec Madame LÉGER, adjointe au maire de Lyon, et l'ensemble des équipes éducatives. Donc, je la remercie pour tout le travail accompli durant ces trois années.

Nous allons maintenant procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Monsieur Samuel MECKLENBURG.

Je soumetts cette proposition au vote :

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Vous êtes tous favorables à cette proposition pour la séance du jour.

Monsieur MECKLENBURG, vous assumerez les fonctions de secrétaire et vous allez procéder à l'appel nominal des élus. Je vous donne la parole

## **Appel nominal**

### **Samuel MECKLENBURG :**

Bonjour, à tous et à toutes.

Jean-Luc AUTEF – présent  
Matthieu ARRONDEAU – présent  
Lydie BONVALLET – excusée pouvoir  
Nadège BORRON – présente  
Marie-Agnès CABOT – présente  
Alexandre CHEVALIER – présent  
Aline GUITARD – présente  
David KIMELFED – présent  
Samuel MECKLENBURG – présent  
Yannick PAPAIX – excusé pouvoir  
Anne PELLET – présente  
Loïc RIGAUD – excusé pouvoir  
Élodie TRIAS – présente  
Chloé VIDAL – présente  
Rémi ZINCK – présent

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023**

### **Rémi ZINCK :**

Mesdames, Messieurs, vous avez pris connaissance du compte rendu du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023. Si personne n'a d'observations à présenter concernant leur rédaction, je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le PV est adopté à l'unanimité.

**Procès-verbal adopté à l'unanimité**

## **Prises de parole introductives**

### **Rémi ZINCK :**

Quelques informations générales sur la vie de notre arrondissement.

Évidemment, septembre, c'est la rentrée des classes. Donc pour la rentrée, nous étions avec Madame CABOT devant l'école Joseph Cornier qui symbolise et concrétise cette ville à hauteur d'enfant que nous aménageons. La rue Jacquard,

devant l'école, se transforme progressivement et sera d'ici quelques semaines la rue aux enfants, piétonnisée, sécurisée, végétalisée. Cette rue aux enfants s'intègre dans le programme de La maille Cornier porté par madame TRIAS, adjointe Mobilité et voirie du 4<sup>e</sup> arrondissement, et piloté par la Métropole.

Je note également concernant la rentrée, avec satisfaction, que cette année, nous n'avons pas eu de fermetures de classes pour cette rentrée dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. J'en profite à nouveau pour remercier les services de la Ville de Lyon pour les travaux d'été menés cet été, dans les écoles : rénovation de classes, pose d'alarmes, installation de parasols. Un montant de 307 000 € pour notre arrondissement. Je souhaite une bonne rentrée, encore une fois, aux enfants, aux enseignantes, enseignants, aux parents, ATSEM, agents de la Ville de Lyon et à toutes celles et ceux qui forment notre communauté éducative.

Vous vous souvenez sans doute qu'avant les vacances, nous avons posé une question au maire de Lyon et avons obtenu satisfaction sur l'ouverture de la piscine Saint-Exupéry. La première ouverture estivale de la piscine Saint-Exupéry a été un succès puisque nous avons enregistré sur quatre semaines — sachant que les week-ends, elle était fermée — 2 250 entrées, entre le 26 juin et le 28 juillet, sur des horaires de 12 h à 19 h. Preuve qu'il y avait une réelle attente des Croix-Roussiens et Croix-Roussiennes. Donc Je remercie le maire de Lyon et madame Julie NUBLAT-FAURE de nous avoir permis de mener cette première expérience d'ouverture estivale. Évidemment que forts de cette réussite, nous espérons pouvoir élargir cette ouverture estivale sur d'autres créneaux en 2024.

Début septembre, c'est évidemment le traditionnel Forum des associations ; 130 associations présentes à la salle de la Ficelle le 2 septembre. Tous nos remerciements au comité des fêtes pour l'organisation et à son président, Monsieur LUC, et les bénévoles pour le bon déroulé de ce forum qui a à nouveau connu une très belle affluence. Enfin, une nouveauté cette année, dans la ville de Lyon et dans notre 4<sup>e</sup> arrondissement, puisque ça concerne les personnes âgées. Un nouveau lieu, un Spot Seniors, va être inauguré le 2 octobre au centre social Pernon pendant la Semaine Bleue. On y reviendra plus en détail dans une délibération que vous présenterez, Madame CABOT, tout à l'heure.

Nous allons passer à l'examen des délibérations.

### **Vote des délibérations**

#### **[Délibération 2023-13811-MA4-093 : Rapporteur : Rémi ZINCK](#)**

**Objet :** Élection d'une nouvelle adjointe au Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement de Lyon

Laura ARNOD était 5<sup>e</sup> adjointe au maire. Du fait de sa démission, nous allons donc procéder à un vote pour fixer le nombre d'adjoints de notre conseil et pour élire un ou une nouvelle adjointe au maire d'arrondissement.

Par délibération du 12 juillet 2020, notre assemblée a fixé à cinq le nombre d'adjoints au maire d'arrondissement. L'article L225-11-25 du Code général des collectivités territoriales dispose que le conseil d'arrondissement désigne, parmi les conseillers municipaux, les conseillers de Paris ou les conseillers d'arrondissement, un ou plusieurs adjoints. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du conseil d'arrondissement, sans pouvoir toutefois être inférieur à quatre. Donc, ce que je vous propose, c'est de confirmer le nombre d'adjoints que notre assemblée avait adopté lors de la séance du 12 juillet 2020, soit cinq adjoints, et de procéder à un vote pour élire le ou la prochaine adjointe.

Est ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Donc sur les cinq adjoints — c'est ça qu'on va voter pour l'instant, le maintien des cinq adjoints —, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### Élection

#### Rémi ZINCK :

La proposition ayant obtenu l'unanimité de cinq adjoints, nous allons procéder aux opérations de vote pour élire le ou la nouvelle adjointe.

Alors, j'ai un grand texte à vous lire. Important sans doute, il est stabilisé.

En vertu de l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, quand il y a lieu, en cas de vacance, désigner un ou plusieurs adjoints. Ceux-ci sont choisis parmi les conseillers du même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Le conseil d'arrondissement peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. Par ailleurs, et en vertu de l'article L2122-7-2 et L2122-25 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'il y a lieu de n'élire qu'un seul adjoint — ce qui est notre cas —, son élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue.

Le ou la nouvel(le) adjoint(e) élu(e) devra être du même sexe que l'adjoint démissionnaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages — ça se complique —, le candidat le plus âgé est élu. Selon l'article L2122-10 du Code général des collectivités territoriales, l'adjoint qui sera nouvellement élu par le conseil d'arrondissement prendra rang après tous les autres adjoints.

Pour l'élection du nouvel adjoint, j'ai reçu la candidature de Madame BORRON.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures, donc il n'y a qu'une seule candidate.

Il faut donc aussi désigner un secrétaire du bureau de vote. Je propose que Monsieur MECKLENBURG assure ce secrétariat si personne n'a d'objection. Personne, je vous remercie. Donc Monsieur MECKLENBURG, vous serez secrétaire du bureau de vote.

Et il nous faut désigner deux assesseurs qui vont, selon la formule, dépouiller et bâtonner les résultats. Je vous propose les candidatures de Madame TRIAS et de Madame PELLET. Si personne n'a d'objection. Il n'y en a pas, je vous remercie. Donc, Madame TRIAS et Madame PELLET, vous assurerez les fonctions d'assesseur.

On va vous distribuer le matériel. Le vote est évidemment à bulletin secret. Je vous laisse remplir le petit bulletin qui est devant vous et le mettre dans l'enveloppe.

### Résultats

#### Rémi ZINCK :

Mesdames et Messieurs, chers collègues, voici les résultats du vote de l'élection du nouvel adjoint au maire du 4<sup>e</sup> arrondissement :

- 15 bulletins trouvés dans l'urne, 3 bulletins blancs, 0 bulletins nuls.
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue.

Madame BORRON est donc élue 5<sup>e</sup> adjointe. Félicitations, Madame BORRON.

Madame BORRON, chère Nadège, la majorité de notre conseil vous a confié le poste d'adjointe au maire d'arrondissement. Ce vote marque notre reconnaissance commune en faveur d'une politique d'inclusion forte que vous portez depuis trois années avec beaucoup d'énergie. Ce vote, également, marque la volonté de renforcer notre majorité dans toutes ses composantes et dans toute sa diversité. Je vous souhaite la meilleure réussite possible dans cette mission d'adjointe. Félicitations.

#### Nadège BORRON :

Je vous remercie. Merci à toutes et tous. Monsieur le Maire, chers collègues, c'est avec honneur que j'accepte cette nomination au poste d'adjointe au maire du 4<sup>e</sup> arrondissement.

Depuis trois ans maintenant, je me suis engagée avec conviction et énergie dans ma fonction de conseillère d'arrondissement déléguée à l'Action sociale que je poursuivrai désormais comme adjointe. Mon engagement sera tout aussi résolu sur mes deux nouvelles délégations, à savoir le Handicap et l'Alimentation. Cet engagement avec les différents acteurs de notre arrondissement et mes collègues en mairie centrale et

en mairie d'arrondissement, bien sûr, permettra, je l'espère, d'améliorer le quotidien des habitantes et des habitants du 4<sup>e</sup>. Merci.

### David KIMELFELD :

Monsieur le Maire, si vous me permettez d'abord de saluer l'élection de Nadège BORRON même si, comme elle a pu le remarquer, on a participé modestement à celle-ci. Mais pour autant, je lui souhaite plein de réussite. Simplement, Monsieur le Maire, je regrette que Nadège BORRON n'ait pas, pour une ville à hauteur d'enfant, la délégation aux Affaires scolaires. Je pense que c'est une forme d'innovation dans cet arrondissement, comme d'ailleurs dans l'ensemble de la ville de Lyon, que pour la première fois, une adjointe ou un adjoint de plein exercice n'ait pas entre les mains cette délégation si importante. Mais c'est votre choix, c'est vous qui déléguez les éléments à vos adjoints. Je voudrais aussi, bien sûr, souhaiter la bienvenue à Monsieur AUTEF et d'abord lui dire que je me réjouis de cette diversité politique qui est renforcée dans cet arrondissement, et lui souhaiter pleine réussite dans cette délégation Mémoire qui est très importante pour cet arrondissement. Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Je vous en prie. Donc les nouvelles délégations, je vais les reprendre pour celles qui ont été modifiées puisqu'il y a quelques modifications :

- Concernant Monsieur Samuel MECKLENBURG, qui est toujours deuxième adjoint, c'est Culture, événements, éducation populaire et lutte contre les discriminations ;
- Madame BORRON, Action sociale, inclusion des personnes en situation de handicap, alimentation durable et biologique ;
- Madame CABOT — qui est quand même aussi, Monsieur KIMELFELD, conseillère communautaire et conseillère municipale —, c'est Petite enfance, parentalité, école et périscolaire, vie des aînés, solidarité internationale, santé ; et
- Monsieur AUTEF, conseiller à la Mémoire.

Nous allons poursuivre l'examen et le vote des délibérations.

### Délibération 2023-10226-CMMA4-079 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT

**Objet :** Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps périscolaire - année scolaire 2023-2024 - conventions d'attribution de subventions

### Délibération 2023-10224-CMMA4-077 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT

**Objet :** Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions

sur le temps extrascolaire - année scolaire 2023-2024

**Délibération 2023-10223-CMMA4-076 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT**

**Objet :** Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire - année scolaire 2023-2024 et conventions d'attributions de subventions

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour les délibérations, je commence effectivement par l'éducation, et donc par les 10226, 10224 et 10223. Je vous propose de les regrouper parce qu'elles concernent toutes nos gones.

Je voudrais, comme vous l'avez fait, d'abord saluer sur notre arrondissement, tous les professionnels, enseignantes, enseignants, directeurs d'école, associations, agentes et agents de la Ville car la rentrée s'est bien passée. Nous n'avons — comme vous l'avez déjà dit — pas eu de fermetures de classes et les effectifs restent, oserais-je dire, bien proportionnés dans les classes, justement. À travers ces trois délibérations, nous continuons le projet éducatif voté en 2021 pour cinq ans, dans cet objectif si évident pour nous de ville amie des enfants, avec toujours nos ambitions éducatives fortes que sont l'éducation à la transition écologique, l'éducation à la citoyenneté et à l'engagement, avec la continuité des conseils d'arrondissement des enfants et l'éducation coconstruite, plus juste, solidaire et inclusive.

Au total, les programmations 23-24 du PEDT représentent 1 500 000 € de subventions directes, auxquelles viennent s'ajouter les moyens alloués au Conservatoire pour 1 million d'euros. Sans oublier la disponibilité des personnels Ville de Lyon.

Je commencerai par le temps périscolaire. Les organismes soutenus auront un montant global de 141 650 €. Près de chez nous — je vais plutôt m'arrêter sur notre territoire — : 5 000 € pour la ferme de la Croix-Rousse, pour la mise en place de temps d'animations autour de la découverte de la biodiversité les mercredis matin ; 3 000 € pour Lire et faire lire ; et 62 700 € pour ÉbulliScience.

Concernant les temps extrascolaires, sur notre arrondissement toujours : 4 000 € pour les centres sociaux de la Croix-Rousse, centre social Pernon dont le dispositif Ticket Sport Culture ; 15 000 € à la Souris verte, sur l'ensemble de la ville, pour l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps de loisirs ; et 7 000 € à Lyon PESD pour un soutien complémentaire aux accueils de loisirs associatifs.

Je termine par la proposition d'attribution sur le temps scolaire cette fois, en commençant par 97 800 € pour les dispositifs structurants en matière d'éducation sportive, artistique, culturelle et citoyenne et de découverte du patrimoine. Je vais m'arrêter sur Graines de lecteurs par rapport à la Villa Gillet qui va recevoir 2 000 € et 3 000 € pour le Quai du Polar Prix jeunesse. Vous avez donc tous les détails dans la délibération. 104 120 € dans des actions encourageant la coéducation, avec notamment un soutien pour les lieux d'accueil parents, qui vous est également détaillé dans la délibération. Des projets d'initiatives locales, PIL, pour 201 676 € en concertation avec l'Éducation nationale.

C'était un peu long, mais je vais donc tâcher, s'il y a des questions, d'y répondre avant de mettre ces rapports, comme vous l'avez dit, aux voix l'un après l'autre.

### Rémi ZINCK :

Alors, on va peut-être faire séparé pour voir s'il y a des questions au cas où il y en ait. Sur la première délibération, la 10226, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? C'est celle qui concerne le temps périscolaire. Voilà, pas de demande d'intervention, je la mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Rémi ZINCK :

Je passe à la délibération 10224 qui concerne les subventions sur le temps extrascolaire. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non plus.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Rémi ZINCK :

Enfin, je passe à la troisième délibération que vous avez présentée, c'est la 10223 qui est sur les subventions sur le temps scolaire et les conventions d'attribution de subventions.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Je la mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-10222-CMMA4-078 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT

**Objet :** Signature d'une convention-cadre pour l'année scolaire 2023-2024 entre la Ville de Lyon et l'AFEV et attribution d'une subvention de 103 000 € pour le soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2023 et le projet spécifique Prix jeunesse Quai du Polar

Cette année encore, la Ville de Lyon souhaite poursuivre son partenariat avec l'AFEV — Association de la Fondation Étudiante pour la Ville — en lui attribuant une subvention de 103 000 € pour le soutien du dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises, et pour le projet spécifique Prix jeunesse Quai du Polar, dont j'ai déjà parlé.

Cette année, en lien avec les départements Jeunesse et Société de la bibliothèque, quatre thématiques enthousiasmantes : bandes dessinées et en fait, cela m'enthousiasme complètement puisque le journal de Tintin fête cette année ses 77 ans, ce qui est quand même à noter ; la transition écologique ; l'éducation aux médias et à l'information ; et le polar. Je vous remercie donc de voter pour la première tranche du projet des Ambassadeurs du livre pour 100 000 € et 3 000 € pour le projet spécifique Quai du polar.

### Rémi ZINCK :

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-10181-CMMA4-069 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT

**Objet :** Adoption et renouvellement de conventions-cadres, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et autorisation de signature.

Comme chaque année, je vous propose de voter l'adoption et le renouvellement de conventions-cadres, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous mise à disposition de locaux au profit des différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance. C'est une délibération récurrente. Pour notre territoire sont concernées l'association Crèche Saint Bernard pour une valeur locative de 51 001 € et les Gones Trotteurs pour 18 702 €. Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Merci de ces précisions. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-10228-CMMA4-074 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance (La Mutualité Française Rhône - Pays De Savoie, l'Association Les Enfants de la Colline et Alfa3a) dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle « inflation énergies » aux associations pour un montant total de

295 912 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

Cette délibération est une délibération un peu exceptionnelle pour une actualité exceptionnelle, une forte inflation ainsi qu'une pénurie inédite de professionnels qualifiés. Car vous savez que la Ville de Lyon a à cœur d'offrir le meilleur à nos enfants, une ville amie des enfants. Donc, c'est cette actualité exceptionnelle qui a mis certains établissements d'accueil de jeunes enfants dans une posture très difficile. Grâce au fonds d'aide exceptionnelle aux associations voté au dernier conseil municipal, trois établissements d'accueil de jeunes enfants pourront en profiter. Et sur notre territoire, il s'agit d'une aide de 73 000 € qui ira à l'association Les Enfants de la Colline, et je vous remercie pour eux.

**Rémi ZINCK :**

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, je n'en vois pas.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Délibération 2023-10183-CMMA4-072 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT**

**Objet :** Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2023 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 2 543 113 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière.

Nous restons dans le cadre de la petite enfance. Il s'agit cette fois de l'attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2023 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance, pour un montant total de 2 543 113 €. C'est également une délibération habituelle qui, après des tendances d'échange permettant de renforcer un partenariat de qualité, aide à mettre en avant des projets innovants concernant la transformation écologique et l'économie circulaire, entre autres. Comme vous avez pu le voir sur les annexes, sur notre territoire, les subventions 2023 ont vu leur montant augmenter de 9 % par rapport à 2022. Je vous remercie.

**Rémi ZINCK :**

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

## Rapport adopté à l'unanimité

### Délibération 2023-10193-CMMA4-071 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT

**Objet :** Lancement de l'opération n° 60004531 « Acquisition d'équipements pour faciliter l'allaitement » au sein des établissements et dispositifs Petite Enfance de la Ville de Lyon ou dans le cadre de l'attribution de subventions d'investissement aux établissements gérés par des associations - Affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002

Toujours dans le même domaine de la petite enfance, il s'agit du lancement de l'opération concernant l'acquisition d'équipements pour faciliter l'allaitement au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants, pour un montant sur quatre ans de 192 000 €. L'OMS, comme vous le savez, promeut l'allaitement maternel comme meilleure source d'alimentation et s'efforce de porter le taux d'allaitement au sein exclusif au cours des six premiers mois de la vie à au moins 50 % d'ici à 2025. Les personnels déjà formés à l'accompagnement des mères allaitantes pourront donc leur proposer un matériel adéquat et qu'elles pourront également utiliser car plus adapté également pour donner des biberons. Cela fera la transition avec mon collègue pour la délibération suivante. Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Sur cette même délibération, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

## Rapport adopté à l'unanimité

### Délibération 2023-10214-CMMA4-060 : Rapporteur : Loïc RIGAUD

**Objet :** BUPA - Signature d'une convention de partenariat avec les Hospices Civils de Lyon pour l'expérimentation de bancs d'allaitement sur l'espace public

Chers collègues, Monsieur le Maire, mes excuses pour mon retard. J'ai été retenu par des obligations professionnelles.

Les deux prochaines délibérations concernent l'exécution de projets votés par les Lyonnaises et les Lyonnais dans le cadre du budget participatif — le BuPa — qui ont fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 19 janvier dernier. Cette délibération, donc la numéro 10214, prévoit d'expérimenter la mise en place de bancs d'allaitement dans les parcs et les squares de notre ville pour participer à la construction d'une ville inclusive que nous appelons de nos vœux.

Quelques mots sur l'histoire de ces bancs qui sont une invention locale créée par des étudiantes et des étudiants de Bellecour École, une école lyonnaise spécialisée dans

les métiers du design, sur la base d'un cahier des charges construit par les Hospices Civils de Lyon. Ils avaient pour objectif de permettre aux mères souhaitant allaiter leurs enfants sur l'espace public, de le faire de façon confortable et discrète. Le modèle a été déposé auprès de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle. Les HCL en sont désormais le titulaire exclusif. Cette délibération vise à adopter la convention de partenariat qui sera signée entre la Ville de Lyon et les HCL pour l'installation de dix bancs dans les parcs et les jardins de la ville, pour un montant total de 20 000 €. Un des bancs sera installé sur notre arrondissement, dans le parc Popy. Une enquête sera menée pour évaluer les configurations urbaines les plus appropriées à leur installation. Je vous invite, chers collègues, à adopter cette délibération.

**Rémi ZINCK :**

Merci. Une demande d'intervention de Madame PELLET. Je vous en prie, Madame PELLET, allez-y.

**Anne PELLET :**

Oui, merci. Bonjour à tous. C'est une initiative très intéressante, et le fait qu'elle soit en partenariat avec une école de Lyon, c'est encore mieux. Juste la délibération ne donnait pas de visuel sur le banc. Est-ce que vous en avez eu un, par curiosité et pour le montrer, pour voir en quoi ça rend la chose plus facile et discrète ?

**Rémi ZINCK :**

Alors moi, je n'en ai pas. Monsieur RIGAUD, vous en avez ?

**Loïc RIGAUD :**

Non, on trouve facilement sur Internet. Vous tapez « banc d'allaitement Hospices Civils de Lyon » et vous tombez tout de suite sur l'image ; très joli banc.

Et comme je disais, ce sont des bancs qui permettent de pouvoir allaiter en toute discrétion sur l'espace public. Le coût, le montant de la délibération, c'est de 20 000 €. C'est 20 000 € qui sont pris sur le budget déjà adopté en janvier 2023, sur le BuPa, donc ce ne sont pas des euros supplémentaires, ce n'est pas de l'engagement supplémentaire. Du coup, c'est dix bancs pour un montant total de 20 000 €, ce qui fait 2 000 € le banc.

**Rémi ZINCK :**

Madame VIDAL, vous vouliez compléter, je vous en prie.

### Chloé VIDAL :

C'était simplement pour ajouter qu'il s'agit d'une expérimentation puisque le sujet peut faire débat aussi. Est ce qu'il faut des bancs d'allaitement spécifiques dédiés aux femmes pour allaiter en toute discrétion ? Non. Mais précisément, c'est aussi l'occasion d'ouvrir le débat, c'est à dire d'aborder le sujet ouvertement. Et donc cette expérimentation le permettra puisqu'elle rendra visible cette problématique.

### Rémi ZINCK :

Merci beaucoup de cette précision. S'il n'y a plus de demandes d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-9667-CMMA4-066 : Rapporteur : Loïc RIGAUD

**Objet :** BUPA - Attribution d'un fonds de concours de 200 000 € à la Métropole de Lyon pour la réalisation de box à vélos - Opération 60BUPA22 « Budget participatif 2022 - enveloppe globale »

Comme la précédente délibération, celle-ci concerne la mise en place opérationnelle d'un projet proposé par les Lyonnaises et les Lyonnais dans le cadre du budget participatif. Ceux-ci ont été nombreux à proposer d'abord, et ensuite à voter, la mise en place de box à vélos sécurisés dans l'espace public. C'est un besoin qui est indispensable dans notre ville, où l'usage du vélo se développe à vitesse grand V. Plus de 42 millions de déplacements en vélo dans l'agglomération en 2022, soit +12 % en 2022 par rapport à l'année précédente. Et l'année précédente, on en était déjà à +27 % de déplacements en vélo, donc une augmentation considérable. Une forte hausse qui est permise et favorisée grâce à notre ambitieuse politique en faveur du vélo et des mobilités douces menée par notre majorité à la Ville et à la Métropole de Lyon, et notamment par la construction actuelle des nouvelles Voies Lyonnaises. Il s'agit de créer, sur notre ville, de nouveaux services pour accompagner ce développement du vélo, avec la mise en place de box à vélo sécurisés, ces derniers étant bien sûr soumis au risque du vol et des dégradations.

La Métropole de Lyon ayant la compétence de l'organisation de la mobilité, il vous est proposé, dans cette délibération, d'abonder à hauteur de 200 000 €, au titre du budget participatif, le projet de la Métropole pour accélérer et augmenter la création d'une offre de stationnement sécurisée dédiée aux vélos sur la commune. Si les aménagements sur voirie seront privilégiés, le stationnement sécurisé vélos peut prendre plusieurs formes : des consignes collectives à partir de 18 places ou des petits compartiments entre 5 et 6 places en voirie, sinon l'aménagement de rez-de-chaussée publics ou

privés ou l'intégration d'une offre dans les parcs de stationnement. Voilà. C'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à adopter cette délibération.

**Rémi ZINCK :**

Alors intervention, Monsieur KIMELFELD, je vous en prie.

**David KIMELDELD :**

Petite question à Monsieur RIGAUD, et vous l'avez dit d'ailleurs, la compétence est dévolue à la Métropole. Vous l'avez dit, bien évidemment. Et pourquoi la Métropole, — comme elle le fait d'ailleurs sur d'autres stationnements vélos, en l'occurrence — ne prend-elle pas en charge à 100 % cette opération ? Il y a quelque chose de technique qui justifie ça, quelque chose de politique ? Est-ce que ça va se décliner sur d'autres villes de la même façon, avec la même demande ?

**Rémi ZINCK :**

Alors, c'est Madame VIDAL qui va répondre. Allez-y, Madame VIDAL.

**Chloé VIDAL :**

Oui, en effet, la compétence stationnement, en réalité, elle est à cheval entre la Métropole et la Ville de Lyon sur ce sujet. Effectivement, il y avait un plan pour développer des box à vélos sécurisés. Mais pas le type de box à vélo plébiscité par les habitantes et les habitants de Lyon. Puisque pas précisément sur des points d'intermodalité, en fait, par rapport au plan qui avait été prévu par la Métropole de Lyon. La demande a été très forte. Avant le vote, comme vous le savez, on a travaillé avec la Métropole pour identifier des projets qui pourraient faire l'objet d'une coréalisation. Et c'est la raison pour laquelle, ce projet étant passé au vote aujourd'hui, il va faire l'objet d'une coréalisation avec la Métropole. Et on est précisément sur, encore une fois, une compétence qui est vraiment à cheval entre la Métropole et la Ville de Lyon. Ce n'est pas si simple que ça la question du stationnement. Ce n'est pas à proprement parler juste une compétence de la Métropole.

**Rémi ZINCK :**

Merci, Madame VIDAL. Est ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non.

Donc je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

## Rapport adopté à l'unanimité

### Rémi ZINCK :

Je vais maintenant passer la parole à Monsieur MECKLENBURG qui va peut-être revenir, avant les délibérations, sur les festivités de l'été.

### Samuel MECKLENBURG :

Tout à fait, merci, Monsieur le Maire. Donc effectivement, en premier lieu, je voulais me réjouir avec vous de l'ampleur qu'ont prise, cette année, les événements de « Tout l'monde dehors ! », qui ont été de vrais moments associatifs impliquant plusieurs centaines de bénévoles et plusieurs milliers de *spectatorices*.

Je pense en particulier à Poussineau FestiSound un nouveau format d'open air qui a brillamment réussi son tir d'essai et que nous allons continuer à accompagner chaque année sur la place de la Croix-Rousse.

### Délibération 2023-9598-CMMA4-084 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement à 5 structures culturelles, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC pour un montant global de 88 000 €. Approbation de conventions

Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement à 5 structures culturelles sur le Fonds d'intervention culturelle, pour un montant global de 88 000 €. En ce qui concerne notre arrondissement, c'est du Théâtre de la Croix-Rousse dont il s'agit. En effet le théâtre a été confronté à une augmentation significative de ses dépenses du fait du remplacement d'agents normalement mis à disposition par la Ville de Lyon. Dès lors, à titre exceptionnel et compte tenu du travail remarquable effectué par le théâtre, nous vous proposons d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 20 000 € à l'association Théâtre de la Croix-Rousse. Merci.

### Rémi ZINCK :

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### **Délibération 2023-8934-CMMA4-070 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG**

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 688 083 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Il s'agit maintenant de cette délibération qui permettra l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 688 083 € aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire. Comme vous le savez, l'éducation populaire est un des axes indispensables de nos politiques publiques municipales. Aussi, je vous demande d'approuver la deuxième tranche de financement en faveur de nos structures partenaires. Et en ce qui concerne le 4<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit du versement de 73 243 € au centre social Pernon, de 36 336 € à la Ka'fête ô mômes et de 123 190 € à la Maison de l'enfance et de la jeunesse. Je vous remercie.

### **Rémi ZINCK :**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### **Délibération 2023-9595-CMMA4-088 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG**

**Objet :** Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon

Cette délibération concerne la reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon en faveur du dispositif d'accès au droit territorialisé. Il vous est ainsi proposé d'approuver le cofinancement de la Ville de Lyon à hauteur de 22 500 € pour nous permettre de continuer à mettre à disposition des Lyonnaises et des Lyonnais, dans l'ensemble des mairies d'arrondissement, des permanences de consultations d'avocats généralistes ainsi qu'un dispositif spécialisé d'accès au droit, de l'anti-discrimination dont les maisons de la justice et du droit sont le relais.

**Rémi ZINCK :**

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Délibération 2023-8833-CMMA4-086 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG**

**Objet :** Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association « La Compagnie du Chien Jaune » pour l'organisation du festival Novembre des Canuts du 17 au 26 novembre 2023

Je suis très heureux de soumettre à votre approbation cette délibération qui porte sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association « La Compagnie du Chien Jaune » pour l'organisation du festival Novembre des Canuts, du 17 au 26 novembre prochain, intitulé « Elles, les voix de l'engagement ».

Cette année, le festival prolonge ses recherches autour de la réception intellectuelle des canuts, en proposant une édition dédiée aux femmes. Pour la première fois depuis sa création, le nom du festival se féminise pour devenir le festival « Novembre des Canuses ». D'Eugénie NIBOYET, rédactrice en chef, en 1833, du premier journal ouvrier féminin à Flora TRISTAN, George SAND, Marceline DESBORDES-VALMORE, Philomène ROZAN ou encore, plus proche de nous, Lina CRÉTET et Simone VEIL, le festival proposera de retracer le parcours de femmes remarquables par leurs engagements pour une société plus juste, pour toutes et tous, et pour les femmes en particulier. Je vous remercie.

**Rémi ZINCK :**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Délibération 2023-9599-CMMA4-085 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG**

**Objet :** Attribution d'aides exceptionnelles de fonctionnement à 8 structures culturelles dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle « inflation énergies » pour un montant de

430 000 € - Approbation de conventions

Cette délibération propose l'attribution d'aides exceptionnelles de fonctionnement à 8 structures culturelles dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle « inflation énergies », pour un montant de 430 000 €.

Comme vous le savez, la situation de forte inflation que nous connaissons depuis plus d'un an a un impact négatif direct sur les dépenses des structures culturelles soutenues par la Ville de Lyon, confrontées à la fois à une augmentation rapide de leur masse salariale, des coûts énergétiques et du coût des autres charges en termes de transport et de matières premières, par exemple. Suite à l'analyse détaillée de leur situation financière respective, il nous est apparu nécessaire, en ce qui concerne le 4<sup>e</sup> arrondissement, d'apporter au Théâtre de la Croix-Rousse une aide financière à hauteur de 20 000 €. Je vous remercie.

**Rémi ZINCK :**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Délibération 2023-10800-CMMA4-090 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT**

**Objet :** Consultation de l'Agence Régionale de Santé sur le Schéma régional de santé [SRS] et le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies [PRAPS] 2023-2028 : avis de la Ville de Lyon

C'est une délibération concernant un avis de la Ville de Lyon sur la consultation de l'ARS, l'Agence régionale de santé, sur le Schéma régional de santé et le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies, autant dire le PRAPS. Tout est dans le titre, mais je vais essayer d'expliquer un peu plus. L'ARS, comme vous le savez, est en charge de l'élaboration de la politique de santé et de sa régulation. Après avoir consulté pendant trois mois, le Schéma régional de santé et le PRAPS seront arrêtés par la direction de l'ARS. Avec des problématiques reconnues pour le Schéma régional de santé, l'accès aux soins et surtout aux consultations de premier recours, également dans le domaine médicosocial, il va nous falloir anticiper avec les professionnels de ces secteurs pour les accompagner dans leur installation, peu importe la structure, et pour cela être associés au guichet unique et renforcer les modèles existants pour pouvoir pallier au mieux les déserts médicaux.

Après les années de pandémie, la Ville de Lyon souhaite rééquilibrer l'offre et les moyens entre soins et prévention en pouvant financer des projets innovants, et

expérimenter ainsi un modèle de financement de la prévention pour être pilote sur le territoire lyonnais. Nous avons été, pendant ces dernières années, dans une urgence de soins. Maintenant, la Ville de Lyon se réjouit que l'ARS semble promouvoir l'action sur les déterminants de santé, dans une approche de santé globale prenant en compte le lien étroit entre santé humaine, animale, environnementale.

Le concept *One Health* — Une santé — s'impose à tous au vu des actualités : PFAS, perturbateurs endocriniens, qualité de l'air dont vous avez dû entendre parler. Il nous semble important de construire des stratégies spécifiques. Toujours suite à cette pandémie qui nous en a fait prendre encore plus conscience, la santé mentale doit être prise en charge de manière adaptée. Pour cela, la Ville de Lyon soutient fortement la dynamique de travail en réseau *via* les conseils locaux de santé mentale, entre autres.

Le développement du sport santé est fortement porté par la Ville de Lyon. Il est demandé à l'ARS de contribuer à renforcer les Maisons Sport-Santé et de promouvoir l'accompagnement financier du sport sur ordonnance qui permettra un accès des plus précaires aux activités physiques et sportives adaptées et encadrées. Évidemment, la qualité de l'alimentation est déterminante, le premier médicament étant ce que l'on mange. Et la Ville de Lyon encourage l'ARS à renforcer son action quant à la prévention du surpoids et de l'obésité. Prévention et attention particulière quant aux addictions. Et bien sûr, nous nous réjouissons des initiatives locales de promotion de la vaccination telles « Immuniser Lyon ». Comme vous le savez, la Ville de Lyon a signé avec l'ARS, entre autres, et 35 autres partenaires, un Contrat Local de Santé — CLS — ambitieux qui reprend tous ces thèmes.

Je vais passer au PRAPS, je ne vous redis pas ce que c'est parce que c'est trop long. Le PRAPS est une déclinaison spécifique visant à faciliter l'accès aux soins des plus démunis. Nous avons bien conscience que le non-recours est un véritable enjeu en matière de justice sociale et de santé publique. Pour cela, il nous faudra développer l'aller vers, le développement de tiers-lieux santé, l'accès au droit commun des personnes les plus démunies.

Les CPTS — Communautés Professionnelles Territoriales de Santé — ont toute leur place dans cet accompagnement et je suis ravie d'avoir vu le démarrage de la CPTS 1, 2, 4 sur notre territoire. Enfin, le PRAPS doit également intégrer davantage les enjeux liés à la santé environnementale, les inégalités territoriales, sociales et de santé se superposant souvent avec les inégalités environnementales.

Je vous remercie de votre attention.

**Rémi ZINCK :**

Merci de cette présentation.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **Délibération 2023-10348-CMMA4-087 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT**

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant de 14 400 euros dans le cadre d'actions locales de lutte contre les addictions avec et sans substances - Autorisation à solliciter une subvention de 14 400 euros auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente

Après la théorie, la pratique. C'est une attribution d'une subvention de 14 400 € dans le cadre d'actions locales de lutte contre les addictions, avec et sans substance. Sur notre territoire, 2 000 € seront versés à l'association Compagnie des Incarnées pour lutter contre l'addiction aux écrans. Ce que nous avons déjà commencé au début de l'été avec Festi'Mômes, c'était le programme et c'était le lieu de cet endroit également, pour les 0-6 ans. Je vous remercie.

#### **Rémi ZINCK :**

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **Délibération 2023-10188-CMMA4-091 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT**

**Objet :** Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Lyon et le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer pour les « espaces sans tabac » et sollicitation d'un financement pour mener à bien ce projet

C'est une convention de partenariat entre la commune de Lyon et le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer pour les « espaces sans tabac ». Comme vous le savez, l'arrêté municipal de novembre 2022 porte l'interdiction de fumer du lundi au vendredi, de 07 h 30 à 18 h 30, dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées principales des crèches et écoles sur le territoire de la ville de Lyon, qu'il s'agisse d'établissements sous statut privé ou public. Il s'agit, par cette délibération, de réaliser et d'installer une signalétique « espaces sans tabac », de constituer un groupe de travail pour le suivi de l'opération Espaces sans tabac et de mettre en œuvre une sensibilisation des professionnels des établissements concernés et des parents. Le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer et la Ville de Lyon se proposent de signer une convention de partenariat. Je vous remercie.

## Rémi ZINCK :

Merci de cette présentation.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je la mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

## Délibération 2023-9944-CMMA4-092 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT

**Objet :** Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet « ONCE-One Health Network for Cities in Europe » dans le cadre du programme européen URBACT IV 2023-2026

Il s'agit d'une approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet « One Health Network for Cities in Europe » dans le cadre du programme européen URBACT IV 2023-2026. Lyon a été retenue par la Commission européenne dans le cadre du programme URBACT IV pour porter le projet européen dont l'objectif est d'identifier les meilleures pratiques, les outils et les méthodologies qui permettront aux autorités locales et aux autres parties prenantes d'intégrer l'approche « Une seule santé » — qui nous tient vraiment à cœur — dans la définition et la mise en œuvre de politiques publiques urbaines. Lyon est donc cheffe de file du projet avec huit villes partenaires : Strasbourg, Munich, Lahti qui est en Finlande, Kuopio en Finlande également, Loulé au Portugal, Benissa en Espagne, Suceava en Roumanie et Elefsina en Grèce.

Actions menées entre mi 2023 et fin 2025 : des réunions transnationales pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et le développement des solutions communes ; la mise en place des groupes d'actions locales dans chaque ville partenaire ; la mise en œuvre d'expérimentations à petite échelle dans chaque ville partenaire ; la définition d'un plan d'actions intégré à mettre en œuvre après la fin du projet ; la communication autour du projet et de la thématique « Une seule santé » ; du plaidoyer auprès des acteurs européens, villes et institutions.

Comme vous avez pu le lire, les dépenses pour Lyon seront de 231 550 €. Mais Lyon touchera également une subvention européenne correspondant à 65 % de cette subvention, soit environ 150 000 €. Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Merci, Madame CABOT.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-9696-CMMA4-083 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT

**Objet :** Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2023 - 2<sup>e</sup> phase

Il s'agit de la deuxième phase d'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux. C'est une délibération vraiment récurrente et comme j'ai beaucoup parlé, je vais essayer d'aller à l'essentiel. Donc nous apportons un soutien à 30 structures dont 6 nouveaux porteurs de projets. Comme chaque année, les demandes se font toujours dans le même calendrier. Tout est mis dans la délibération. Et cette année, il y aura par exemple Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, On The Green Road, qui intervient sur notre territoire, ainsi que ESN CosmoLyon, la SEPR, Les Canuts des Canuts avec le Gypsy Lyon Festival, Les nouveaux espaces latinos qui ont été actifs lundi dernier pour les 50 ans de la chute d'Allende qui était un beau moment. Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Merci beaucoup. Est ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur KIMELFELD, Je vous en prie.

### David KIMELFELD :

Monsieur le Maire. Un peu décalé peut-être de l'arrondissement, mais bien évidemment, sur les relations internationales. Vous le savez, la Ville de Lyon a annoncé qu'elle dénonçait la convention qui mutualisait les services relations internationales entre la Ville et la Métropole. Si j'ai bien compris le planning, ceci devrait prendre effet avant la fin de l'année, je crois — en novembre, me semble-t-il — et il y a quelques interrogations quand même sur ce qu'on appelle cette démutualisation. D'abord parce que les collectivités vont délibérer sur des appels à projets de manière tout à fait séparée, avec, jusqu'à présent et jusqu'à aujourd'hui, des associations qui étaient cofinancées par la Ville et par la Métropole. Donc ça inquiète beaucoup ces associations puisque comment et quelle lisibilité on va avoir sur le financement et les

cofinancements de ces associations ? Ça questionne aussi sur le fonctionnement des collectivités dans ce domaine des relations internationales. En clair, la répartition des relations : Qui s'occupe de quoi ? Qui s'occupe de qui ? Des événements ? Qui fait quoi ? Qui finance quoi à l'échelle des relations internationales ? Et bien sûr, des moyens humains et des moyens financiers qui seront mis à disposition de cette nouvelle délégation à l'échelle de la Ville de Lyon. J'entendais Chloé VIDAL m'expliquer que bien évidemment, la Métropole avait besoin de 200 000 € de la Ville de Lyon pour cofinancer des parkings à vélo. On voit bien l'écart qu'il y aura dans cette affaire de relations internationales. Et là, c'est la Ville qui pourra demander de l'aide à la Métropole en matière de relations internationales. Et puis, de fait, la démutualisation va entraîner la création d'un service totalement autonome des services relations internationales de la Ville de Lyon, qui va prendre du temps parce que ça ne se fait pas en l'espace de quelques mois. Mais en attendant, c'est l'adjointe — un peu égratignée quand même, y compris par les organisations syndicales, pour sa gestion des ressources humaines, il y a encore quelques semaines — qui va être en même temps élue, qui va être en même temps responsable de service et puis aussi sans doute cheffe de projets. Donc on a beaucoup d'interrogations. Pour autant, nous voterons bien évidemment cette délibération parce que cette délibération, elle donne des subventions aux associations. Il ne s'agit pas de les fragiliser dans cette période qui va devenir un petit peu complexe pour elles. Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Merci, Monsieur KIMELFELD. Je ne doute pas que lors du conseil municipal, Madame ZDOROVITZOFF saura vous apporter toutes les réponses à ces questions en effet.

Sur ce rapport, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-10174-CMMA4-089 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT

**Objet :** Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 90 200 € - Autorisation de signer les conventions de financement

Il s'agit cette fois de subventions aux associations développant des actions auprès de nos seniors pour un montant de 90 200 €. Nous restons dans ce cadre de projet social pour le soutien aux plus vulnérables et je suis donc très heureuse, comme vous l'avez fait, de vous annoncer sur notre arrondissement, l'ouverture d'un des premiers spots « Bien vieillir », lieu d'accueil, de convivialité, d'information en direction du public seniors, mais qui, j'espère, pourra devenir rapidement un lieu intergénérationnel. Et je doute que l'adjoint à la Ville de Lyon me contredira, sur ce point. Ce lancement sera

fait au cours de la Semaine Bleue, le mardi 3 octobre. Pour revenir aux associations, notons qu'Entour'âge solidaire, la Métropole Aidante et le centre social Pernon, entre autres, sont concernés par ces subventions. Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Merci. Monsieur CHEVALIER, en tant qu'adjoint au maire de Lyon, vous vouliez peut-être compléter.

### Alexandre CHEVALIER :

Oui, je viens amener un petit complément. Ces Spots Seniors sont quand même un projet assez structurant de mon mandat et j'en suis assez fier aussi parce qu'on déploie enfin sur la ville de Lyon une offre en direction des seniors, une offre Ville de Lyon qui dépasse la carte senior qui existait déjà sur les mandats précédents. Là, on est sur une vraie offre de services innovante qui, aussi, va favoriser le lien social qui va favoriser l'accès à l'information. Parce qu'on sait que nos seniors aujourd'hui, souffrent d'un manque d'accès à l'information avec le tout numérique. Donc, on a vraiment un service de proximité qui va se développer au sein de structures qui sont connues. On ne part pas de rien puisqu'on crée sur des structures, on crée ces spots au sein de structures qui ont déjà une existence sur les quartiers, qui ont une histoire sur ces quartiers et qui s'adressent déjà aussi à un public senior.

Donc l'idée, c'est vraiment de pouvoir améliorer leurs services et leurs prestations en direction de ce public-là. Donc, comme l'a dit Marie-Agnès, le choix s'est porté assez naturellement sur le centre social Pernon, 4<sup>e</sup> arrondissement, de par son emplacement géographique. On sait qu'il est à côté d'un quartier très vieillissant parce que je crois que 55 % des personnes qui habitent les tours Pernon ont plus de 60 ans, avec des problématiques aussi parfois sociales assez importantes. Donc, on a aussi, dans ce projet, la vocation d'être dans les questions d'accès aux droits et d'accès aux soins. Je crois que c'est aussi un point important de ce projet-là. J'ai rencontré d'ailleurs le comité des usagers des services publics de la Croix-Rousse en début de semaine, qui vont sans doute participer aussi activement au développement de ce projet. En tout cas, pour eux, c'était un projet intéressant, justement dans son volet accès aux droits et accès aux soins, et je pense qu'ils vont être aussi partenaires de ce projet-là. Donc je suis assez satisfait. Je pense que ce projet va prendre assez vite de l'ampleur sur le quartier. Il sera aussi renforcé, je n'en doute pas, par nos aînés qui ont déjà investi le Conseil des aînés du 4<sup>e</sup>, qui est un des Conseils des aînés les plus actifs sur la ville de Lyon. Donc très fier effectivement de pouvoir porter ce nouveau projet et qui va sans doute pouvoir bénéficier à nos seniors qui sont un public en demande ; et c'est légitime parce qu'on se rend compte que souvent, on est dans une ville qui va vite, on est dans une ville qui s'adresse plutôt à des personnes actives et qui laisse parfois un peu de côté nos aînés. Et là, je pense que ce projet va pouvoir mieux les prendre en compte et mieux prendre en compte leurs attentes. Voilà, merci à vous.

### Rémi ZINCK :

Merci, Monsieur CHEVALIER, de cette présentation.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-10274-CMMA4-080 : Rapporteur : Nadège BORRON

**Objet :** Attribution de subventions pour un montant total de 10 250 euros à deux associations œuvrant pour l'accès des habitants à une alimentation saine et durable

La Ville de Lyon s'est engagée à favoriser l'accessibilité à une alimentation saine et durable. C'est dans ce cadre que je vous présente cette délibération qui se fait en deux volets. Tout d'abord, une subvention pour l'association Agribio avec le renouvellement du projet « Notre assiette en action », pour la somme de 6 000 €. Cette action se déroule à Lyon, dans différents centres sociaux. Le second volet concerne la ferme de la Croix-Rousse qui accueille, comme on le sait, de nombreuses structures croix-roussiennes comme les écoles, les collèges, les structures périscolaires ainsi que les EHPAD. Par ses ateliers, la ferme permet la découverte et l'expérimentation. Nous souhaitons donc soutenir la ferme de la Croix-Rousse à hauteur de 4 250 €. Je vous invite donc à voter favorablement pour cette délibération pour une somme totale de 10 250 €. Merci.

### Rémi ZINCK :

Merci, Madame BORRON.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-10195-CMMA4-073 : Rapporteur : Nadège BORRON

**Objet :** Lancement de l'opération n° 60004530 « Acquisition d'équipements pour enfants en situation de handicap » au sein des établissements et dispositifs Petite Enfance de la Ville de Lyon - Affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002

Par la délibération 584 votée en conseil municipal en mars 2021, nous avons approuvé un plan d'équipement pluriannuel qui comporte le projet d'acquisition d'équipements pour les enfants en situation de handicap. Cette délibération acte donc un investissement de 100 000 € pour l'achat de matériel permettant de repérer et accompagner les enfants de 3 mois à 3 ans accueillis dans les structures de la Ville de Lyon. Les diagnostics seront établis par les différents professionnels du service de la santé de la Ville, en lien avec le réseau Différences & Petite Enfance et L'association Une Souris Verte dont a parlé tout à l'heure Madame CABOT. Les besoins seront donc identifiés par ces différents acteurs pour permettre de répondre de manière adaptée, avec du matériel, aux besoins des enfants en situation de handicap. Je vous invite donc à voter favorablement pour cette délibération qui permettra une meilleure inclusion. Merci.

### Rémi ZINCK :

Merci, Madame.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-8946-CMMA4-082 : Rapporteur : Matthieu ARRONDEAU

**Objet :** Programmation financière complémentaire 2023 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 38 000 euros

Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir à toutes et tous. C'est le rapport 8946 qui fait suite à la délibération que nous avons votée en mai dernier, qui portait sur le soutien financier de la Ville de Lyon aux acteurs de l'insertion et de l'emploi, dans le cadre de sa politique emploi-insertion, et qui comporte pour rappel, cinq axes prioritaires d'action :

- L'aller vers et de diagnostic pour identifier, informer et mobiliser les politiques éloignées de l'emploi ;
- La mise en situation professionnelle qui concoure à la professionnalisation des publics par l'acquisition des savoir-faire et des compétences professionnelles pour accroître leur employabilité ;
- Lever les freins à l'employabilité par des actions qui visent à traiter les problématiques adjacentes à la recherche d'emplois, non traitées par les dispositifs de droit commun ;

- Et l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations par des actions qui visent la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'élargissement des choix professionnels, l'accompagnement vers de nouvelles opportunités de métiers.

Donc, de nouvelles actions ont été retenues pour cette programmation complémentaire, pour un montant total de 38 000 € de subventions supplémentaires qui portent la programmation financière 2023 de la Ville de Lyon à 631 000 €, en augmentation par rapport à celle de 2022 qui était de 624 000 €, démontrant une nouvelle fois la volonté que l'insertion et l'emploi sont au cœur de nos priorités et que nous sommes particulièrement attentifs à la situation de nos concitoyens les plus fragiles. Je vous remercie de voter favorablement à cette délibération.

### Rémi ZINCK :

Merci, Monsieur.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-10260-CMMA4-081 : Rapporteur : Matthieu ARRONDEAU

**Objet :** Mesures d'accompagnement exceptionnelles des commerçants et artisans à la suite des violences urbaines du mois de juillet 2023

Ce rapport 10260 est relatif à des mesures d'accompagnement exceptionnelles aux commerçants et artisans à la suite des violences urbaines de juillet 2023. De nombreuses dégradations ont eu lieu au début de l'été, et conformément à l'engagement qui a été pris par l'exécutif de la Ville dès le mois de juillet, la Ville de Lyon débloque une aide exceptionnelle de 500 000 € pour les commerçants sinistrés. Pour faire face aux dégâts causés par les violences urbaines, la municipalité a décidé d'activer plusieurs dispositifs. D'abord, la mise en place d'une aide aux associations de commerçants pour des opérations en faveur de l'animation commerciale dans les quartiers, à hauteur de 150 000 €, avec : une sélection de projets portés par le associations de commerçants qui se fera sur la base d'un appel à projets intégrant l'appel à projets annuel dans cette compétence ; un soutien financier à la Chambre de commerce et d'industrie de 500 000 € pour la mise en place d'une cellule d'urgence d'accompagnement aux commerçants lyonnais sinistrés ; et la mise en place d'une aide exceptionnelle dans le cadre d'une convention spécifique entre la Ville et la Région. C'est la collectivité qui est habilitée à apporter une aide directe aux commerçants et aux artisans à hauteur de 300 000 €.

À noter également aussi l'exonération de la redevance des kiosques de la place Bellecour qui ont été également fortement dégradés, avec une perte financière estimée à 50 000 €. Par ailleurs, la Ville de Lyon facilite la demande d'autorisation de travaux afin de simplifier les démarches et ainsi leur permettre de redémarrer leur activité le plus rapidement possible. Et elle a soutenu aussi les commerçants et les artisans et leurs représentants dans leur demande d'aide faites à l'État et aux organismes d'assurance, comme le report des charges ou le maintien de salaires en cas de chômage partiel.

Cette décision souligne une nouvelle fois l'attachement que la Ville porte aux commerces de proximité et je vous remercie donc de voter favorablement cette délibération. J'en profite pour vous rappeler la tenue traditionnelle de notre braderie ce week-end, toute la journée ce samedi, organisée par l'association Le Côté Croix-Rousse que je remercie chaleureusement.

### Rémi ZINCK :

Merci.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-10119-CMMA4-075 : Rapporteur : Alexandre CHEVALIER

**Objet :** Lancement de l'opération n° 04038003 « Stade Grégory Coupet - Création de trois terrains de Beach Volley au stade Grégory Coupet », Lyon 4 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 20004

Une délibération très importante aussi, comme la précédente que j'ai pu commenter. Mais là, on est sur le champ du sport. Elles sont toutes importantes, évidemment, mais celle-ci l'est d'autant plus parce qu'on crée un nouvel équipement sportif sur l'arrondissement. Et je crois que je ne pourrai pas le dire plusieurs fois sur ce mandat. Donc je suis assez fier de pouvoir le dire au moins une fois sur le mandat. Nous créons un nouvel équipement sportif et on crée donc trois terrains de Beach Volley sur le stade Grégory Coupet. Cet équipement va naître au mois de juin 2024. On a déjà une programmation. Il sera normalement inauguré juste avant les J.O. Et normalement, on aura les équipes de France de Beach Volley féminine et masculine qui viendront participer à l'inauguration de ce nouveau terrain de jeux. C'est important — et ça faisait partie de ma feuille de route sur les sports — de pouvoir offrir des nouveaux équipements sportifs et surtout, des nouvelles activités sportives sur l'arrondissement.

Là, c'est un peu chose faite avec cet équipement, on pourra pratiquer le Beach Volley mais aussi le Foot Volley. Pour ceux qui ne connaissent pas, je vous invite à regarder les vidéos, c'est assez spectaculaire. Les terrains vont être de très bonne qualité car c'est la direction des Sports qui se charge elle-même des travaux et ils mettent presque un point d'honneur à faire un équipement de qualité. Ils vont s'inspirer des meilleurs terrains qu'on peut trouver en France. Donc on aura un très bel équipement qui pourra accueillir des compétitions régionales et des compétitions nationales aussi. On n'aura pas la place malheureusement pour accueillir des compétitions internationales, mais on n'en est pas loin. Il faudrait peut-être pousser un peu les immeubles sur le côté. Mais bon, on verra après pour la suite. Je pense que notre adjoint à l'Urbanisme n'est pas d'accord. Mais en tout cas au moins des compétitions de niveau national. Et c'est la première fois sur Lyon aussi qu'on va avoir des terrains de Beach Volley. Il existe à ce jour un seul terrain qui est en accès privé parce qu'il est sur l'établissement Lumière, dans le 8<sup>e</sup>. Jusqu'à maintenant, on n'avait pas de terrain de Beach Volley alors que c'est un sport qui devient de plus en plus populaire et qui draine de nombreuses joueuses et nombreux joueurs. Donc voilà, très fier d'accueillir cet équipement. Deux associations vont gérer. Une association lyonnaise qui s'appelle Only Beach, qui est d'ailleurs la seule association de Beach Volley sur Lyon et qui d'ailleurs, commence à remporter pas mal de médailles maintenant, même au niveau national. Donc c'est vraiment intéressant de les avoir comme gestionnaires du site. Et puis le club de PESD en proximité. Et en bonne intelligence, les deux associations ont décidé de porter le projet de manière commune, sachant qu'Only Beach sera plus spécialisée sur les joueurs adultes et la PESD sera plus spécialisée justement sur la formation des jeunes, notamment — j'espère — les jeunes Croix-Roussiens qui voudront s'adonner à ce sport. La PESD a déjà une section volley de salle, qui est très bien fournie. Il y a de nombreux adhérents sur le 4<sup>e</sup>. Donc là, ils pourront jouer été comme hiver à ce sport qui attire quand même — et je le redis — de plus en plus de joueurs, de joueuses et puis qui amènera un peu de diversité parce que ces deux terrains de foot, c'est vrai, posaient quand même quelques difficultés de voisinage, notamment du point de vue sonore, ces terrains de basket résonnaient beaucoup, ça ennuyait beaucoup les gens. Alors faire rebondir un ballon sur du sable, ça devient plus compliqué donc on aura peut-être moins de nuisances, avec un autre type de public qui va fréquenter ce lieu. Donc voilà, encore une fois, on est vraiment très fiers de pouvoir accueillir cet équipement qui en plus, est à hauteur de 500 000 €. C'est un bel investissement sur notre arrondissement.

Je rajoute à votre introduction, Monsieur le Maire, sur la piscine du 4<sup>e</sup>, c'est vrai que cette expérimentation, cet été, a été vraiment très bonne avec de très bons résultats. Et l'adjointe aux Sports s'est déjà engagée quand même à réfléchir à une augmentation des créneaux pour l'année prochaine, vu le succès de cette année. Elle s'est engagée à étendre les créneaux, à pouvoir accueillir plus de nageurs que ce que l'on a pu faire cet été. Donc voilà, j'ai déjà en tête, pour les années à venir, un projet de Croix-Rousse plage entre les terrains de Beach Volley en sable, plus la piscine. On mettra une barquette à frites au milieu et on sera dans un super projet. Merci.

[Rémi ZINCK :](#)

Merci. Madame PELLET, je vous en prie.

### Anne PELLET :

C'était juste pour demander comment vous avez fait votre choix de Beach Volley par rapport à d'autres équipements sportifs qui existent ? Et comment cette fois, ça va s'inscrire en effet dans le problème — vous avez souligné qu'il y avait un problème de nuisances, ce que je comprends — et est-ce qu'il y a eu concertation avec les voisins ?

Dernière question de néophyte : l'hiver, on est pieds nus aussi ?

### Alexandre CHEVALIER :

Je vais répondre à la dernière question. L'hiver, ils mettent des chaussons comme les chaussons de plongée. Donc comme ça, pour protéger leurs petits pieds. Ils ont des combis aussi adéquates, donc on peut jouer maintenant été comme hiver. Alors avant, c'était plus un sport d'été. Maintenant, ça devient aussi une pratique hivernale. Là, vous avez même du Beach sur la neige. C'est une nouvelle discipline qui se joue en montagne puisqu'on a de moins en moins de neige, mais en tout cas, elle existe.

Et pour répondre à votre deuxième question, ce choix avait été fait en concertation avec les habitants parce que moi j'ai rencontré la copropriété pour qui les nuisances étaient les plus fortes. Je les ai déjà rencontrés deux fois et en leur présentant ce projet, ils l'ont vraiment trouvé très alléchant dans le sens où déjà, il était encadré. Le site va être fermé donc seuls pourront l'utiliser les clubs mais il y aura quand même des ouvertures en journée pour le public. Mais par contre, pas le soir parce que ce n'est pas une activité qu'on peut jouer la nuit. Donc moins de nuisances sonores parce que — je le redis — les ballons ne rebondissent pas sur le sable. Et puis, avec ce public aussi qui va être renouvelé, on va avoir un nouveau public qui va utiliser ces équipements sportifs, notamment un public féminin qui, jusqu'à maintenant, était assez peu utilisateur de ces installations. Après, ce projet d'Only Beach existe depuis très longtemps sur la ville, sauf qu'il n'avait pas trouvé encore de site et de destination. Nous, on avait ce site qui était assez peu utilisé, en tout cas mal utilisé. Donc très naturellement, comme il était à proximité aussi du club la PESD, j'en avais fait — avec l'accord du maire — proposition à l'association, qui avait trouvé le site assez pratique du point de vue technique et géographique. Donc j'espère avoir répondu à toutes vos questions.

### Rémi ZINCK :

Alors s'il n'y a plus de demandes d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-11361-CMMA4-068 : Rapporteur : Alexandre CHEVALIER

**Objet :** Lyon 2030 - Création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat - Approbation du règlement - Approbation et autorisation de signature de la convention-type

Là, on est sur une bourse aux jeunes. Je crois que j'en avais déjà parlé au conseil d'arrondissement précédent donc je ne vais pas trop m'attarder dessus. Là, on approuve le règlement de cette bourse. Un petit rappel rapide, cette bourse s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans. Elle est dans le cadre de Lyon 2030. Elle est pour favoriser les projets qui vont en direction de la transition écologique. Mais pas que, parce qu'on le voit d'ailleurs dans la description. On peut très bien être sur un projet sportif qui va du côté de la transition, un projet culturel, etc., donc on voit que c'est un peu tous les pans de la vie d'un jeune qui sont possibles.

Les bourses vont de 2 000 €, pour un projet individuel, à 5 000 € pour un projet collectif. Vous avez aussi la description du jury qui va être mis en place pour délibérer, pour l'attribution de ces bourses. Voilà, j'espère qu'on aura des jeunes du 4<sup>e</sup> qui vont s'en saisir. En tout cas, on a déjà largement passé l'information parce que cette bourse a été coconstruite aussi avec les acteurs de l'éducation populaire, que ce soit les centres sociaux ou MJC. Donc ils connaissent déjà bien le dispositif et ne manqueront pas d'en parler largement auprès des jeunes du 4<sup>e</sup>. Et nous ferons aussi des communications spécifiques dans ce sens. J'espère qu'elles pourront effectivement permettre de voir des beaux projets. Merci.

### Rémi ZINCK :

S'il n'y a plus de demandes d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-3125-CMMA4-064 : Rapporteur : Aline GUITARD

**Objet :** Dénomination d'un espace public : verger Henriette Létourneau à Lyon 4<sup>e</sup>

Le Conseil de quartier Est et Rhône me donne à nouveau l'occasion d'évoquer le travail de débitumisation et de végétalisation d'un quartier jusque-là très minéral et l'importance de l'implication des habitants et des habitantes dans cette démarche. Comme pour la création du jardin Marie-Thé Mora, les habitants du quartier ont donc été sollicités non seulement pour créer le verger, en définir les espaces, les plantations, en faire vivre l'esprit, mais aussi pour le nommer. Ceux qui circulent de ce côté du plateau savent que le verger existe et produit des fruits, des rencontres intergénérationnelles et de la vie depuis un bon moment à présent. Devenu un espace

à part entière de la Croix-Rousse, il se devait d'avoir un nom. Et comme en 2020, il nous a semblé évident que celui-ci devait être choisi par les habitantes et les habitants.

Pas de surprise pour eux, la contrainte était toujours la même : choisir une personnalité féminine afin de donner plus de visibilité dans l'espace public aux femmes et de rééquilibrer un peu les choses. Comme en 2020, les membres du conseil de quartier Est et Rhône ainsi que les adhérents du CIL « la Croix-Rousse n'est pas à vendre » ont été encore plus loin. Ils ont cherché des Croix-Roussiennes ayant marqué leur quartier, voire l'histoire. Ils ont rédigé leur biographie, puis ils ont organisé une consultation citoyenne qui a abouti au choix d'Henriette Létourneau. Je suis vraiment très heureuse et fière de ce choix. Henriette LÉTOURNEAU, née DUNOYER, vient au monde dans une famille de passementiers. La Grande Guerre la prive de son rêve d'être institutrice puisque ses deux frères aînés meurent et qu'elle va devoir aider ses parents à faire tourner l'atelier. Mariée en 1939, Henriette va se retrouver seule pour faire fonctionner l'atelier à partir de 1956. Elle parvient pourtant à acheter les locaux dans lesquels se trouvent ses deux métiers et elle devient surtout MOF — Meilleur ouvrière de France —, en 1976. Loin de s'endormir sur ses beaux lauriers, elle va tout faire par la suite pour que le patrimoine culturel et historique que représentent à la fois son atelier, ses métiers et ses créations ne disparaisse pas lorsqu'elle prend sa retraite, et elle parvient à allier la Ville de Lyon et l'association Soierie Vivante afin de transmettre l'histoire et son savoir-faire unique. C'est donc une femme forte, engagée dans la cité, créative, compétente, que les membres du conseil de quartier Est et Rhône ont décidé de mettre à l'honneur. Elle restera présente et vivante au cœur de notre quartier, à la fois par l'existence de son atelier, mais aussi par cette dénomination, ainsi que par la mise en avant de son travail dans les locaux des MOF situés rue Belfort.

J'invite d'ailleurs chacun et chacune à se rendre disponibles samedi 30 septembre au matin, pour la découvrir un peu mieux, pour découvrir le chef d'œuvre qui lui a valu le titre de MOF dans les locaux de l'association, pour entendre les témoignages de gens ayant travaillé à ses côtés et enfin, pour partager un moment convivial dans le verger qui portera désormais son nom. Et je vous invite évidemment à approuver cette dénomination. Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Merci, Madame GUITARD, pour cette belle présentation d'une Croix-Roussienne et de cette délibération. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Madame PELLET, Je vous en prie.

### Anne PELLET :

Je voulais juste saluer ce choix et le travail qui est fait par ce conseil de quartier — notamment fort bien présidé par Isabelle CHEMIN — et d'avoir choisi cette personnalité qui a été longtemps dans le travail, qui est évidemment très représentative des métiers de la Croix-Rousse avec la passementerie, et surtout comment elle a prolongé comme elle a pu, finalement, ce métier qui était en voie de

disparition — en tout cas sur notre colline — avec la Soierie Vivante qui est reconnue pour toutes ses actions pédagogiques auprès des enfants comme Les p'tits filous.

**Rémi ZINCK :**

Merci.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Délibération 2023-9633-CMMA4-058 : Rapporteur : Aline GUITARD**

**Objet :** Gestion en flux des réservations de logement sociaux - Autorisation de signature de la convention type avec les bailleurs sociaux

**Délibération 2023-9635-CMMA4-062 : Rapporteur : Aline GUITARD**

**Objet :** Aide au conventionnement locatif privé (2023-2027) à l'occasion de travaux de requalification du logement - Lancement de l'opération n° 60059015 « Aide au conventionnement locatif privé 2023-2027 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subventions

**Délibération 2023-9634-CMMA4-059 : Rapporteur : Aline GUITARD**

**Objet :** Logement social - Engagement de l'objectif triennal de la Ville de Lyon 2023-2025

**Délibération 2023-10239-CMMA4-061 : Rapporteur : Aline GUITARD**

**Objet :** Aides financières de la Ville de Lyon en faveur du développement du logement social - opération 60059013 « Production du logement social 2021-2026 »

Alors si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je vais présenter plusieurs délibérations. On les votera séparément bien sûr, mais nous avons quatre délibérations ayant trait au logement social pour la période 2023-2027.

La première a trait à la gestion en flux du parc social, en cohérence avec la loi Élan de novembre 2018. Comme vous le savez, en plus des bailleurs, chaque collectivité apporte une part de financement à la production de logements sociaux ainsi que des garanties d'emprunt, ce qui lui permet de devenir réservataire de logements pour le temps de la convention avec le bailleur. Jusqu'à présent, chaque réservataire avait un stock de logement identifié précisément adresse par adresse. À ce jour, le contingent de la Ville de Lyon est de 1 350 logements de toutes sortes : du studio au T5, du logement très social, dit PLAI, du logement PLUS, du logement PLS.

La loi Élan instaure une gestion en flux pour une part des logements. Je dis une part car en sont exclus les logements nécessaires aux mutations du bailleur, au relogement dans le cadre du renouvellement urbain, et les logements sociaux destinés à la vente pour l'accession sociale à la propriété. Désormais, le réservataire fera appliquer ses critères de priorisation sur un flux de logement pris parmi le parc du bailleur et non sur des adresses précises. En contrepartie, chaque année, les bailleurs fourniront aux réservataires un état des logements ainsi attribués. L'idée étant bien de favoriser les parcours résidentiels, de répondre aux attentes des demandeurs avec plus de souplesse et de rapidité. Cette gestion en flux est évidemment corrélée avec la cotation de la demande dont nous avons parlé, il y a quelques mois, qui permet aux réservataires de prioriser les demandeurs en fonction de critères lisibles, transparents et identiques.

Les trois autres délibérations portent sur la lutte contre le manque de logements sociaux dans notre ville. Comme vous le savez, alors que 72 % des ménages lyonnais sont éligibles à l'un ou l'autre des types de logement social, nous sommes loin d'offrir un parc aussi étoffé à nos concitoyens et concitoyennes. Et ce, malgré une politique volontariste menée par la Ville et la Métropole. Il s'agit ici d'intensifier les choses en s'appuyant sur tous les outils légaux et financiers à notre disposition. Nous savons, depuis 2001 et la mise en œuvre de la loi SRU, combien la volonté politique est essentielle en matière de logement social. Et je voudrais prendre deux secondes évidemment, pour rendre hommage ici au travail exemplaire de Louis LÉVÊQUE qui a trouvé une ville avec 41 409 logements sociaux en 2001, pour un taux SRU de 17,72 % et a quitté ses fonctions en 2014 en ayant atteint 51 534 logements sociaux avec un taux de 19,76 %.

Nous atteignons en 2022 un taux SRU de 22,99 % avec 61 804 logements sociaux sur Lyon. Ce qui évidemment, nous rapproche de notre objectif légal des 25 %, bien que cela reste en deçà des besoins puisque le taux de pression sur Lyon est pour l'instant de 16 demandes pour 1 logement. Si on zoome sur le 4<sup>e</sup>, nous sommes passés de 2 997 logements sociaux en 2020, à 3 200 en 2022. Si on remonte plus loin, il y en avait 2 187 en 2001 mais nous avons produit 203 logements au cours de la première partie du mandat, sur le 4<sup>e</sup> arrondissement. Pour continuer à progresser, pour accélérer, pour aller plus loin, nous nous heurtons évidemment à la folie des prix du foncier comme à l'absence de visées nationales sur les questions du logement pour tous et toutes, à la contraction des finances des bailleurs, notamment avec la hausse du taux du Livret A ainsi qu'à la hausse des coûts de construction. Mais nous pouvons néanmoins nous appuyer sur des choix politiques, urbanistes et financiers de la Ville et de la Métropole.

Ainsi, les trois délibérations 9635, 9634 et 10239 vont nous permettre, premièrement, de soutenir le dispositif Loc'Avantages, dont le but est de lutter contre la vacance locative dans le parc privé. Cela se fera en apportant aux propriétaires privés des aides supplémentaires s'ajoutant aux réductions d'impôts et aux aides de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat — l'Anah — et de la Métropole pour la rénovation, y compris thermique, de tous les logements vacants, en échange d'un conventionnement social PLUS ou très social PLAI de leur logement, pour une période de 6 à 18 ans selon le taux d'aide. Ce dispositif poursuit les contacts établis depuis

deux ans avec les propriétaires de logements vacants afin de les inciter à remettre leurs biens sur le marché. Deuxièmement, pour résorber le déficit de LLS sur la ville de Lyon par rapport aux attentes de la loi SRU de 2001 et la loi Duflot de 2013, il nous faut construire ou acquérir *a minima* 2 697 logements sociaux d'ici à 2025. Les outils dont nous nous sommes dotés avec la modification n° 3 du PLUH, et qui seront complétés par la modification n° 4, sont essentiels à la réalisation de ces objectifs. Ainsi, l'augmentation des emplacements réservés qui nous permettent de réserver des terrains et des immeubles à du logement social, la baisse des seuils de mixité sociale, la hausse des exigences en pourcentage de logements PLAI et PLUS dans les SMS, sont autant de leviers pour accélérer la production de logements sociaux à Lyon.

Enfin, la Ville fait le choix d'augmenter considérablement son soutien financier aux bailleurs pour la production de logements PLUS et PLAI. Ce soutien financier, dont les montants n'avaient pas bougé depuis 2006, portera aussi bien sur les constructions en VEFA, les opérations en maîtrise d'ouvrage des bailleurs, les acquisitions-améliorations et les surélévations. Ces deux dernières étant très adaptées à la contraction du foncier disponible sur notre territoire et à la volonté de limiter l'imperméabilisation des sols. De même, un soutien spécifique en direction des personnes en situation de handicap est apporté avec une aide conséquente pour la création de logements adaptés qui n'existait pas jusqu'à présent. Cela n'empêchera pas non plus des subventions exceptionnelles, comme cela a déjà été le cas dans le 4<sup>e</sup> pour Maurice Scève ou pour la pension de famille du Bois de la Caille.

Ainsi, je vous invite à voter favorablement sur ces quatre délibérations qui, comme toutes celles que nous avons depuis le début du mandat en matière de logement pour toutes et tous, doivent nous permettre d'atteindre, d'ici la fin du mandat, l'objectif de 25 % de logements sociaux. En attendant de faire mieux que la loi sur le mandat suivant. Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Merci, Madame GUITARD, de la présentation de ces quatre délibérations qui permettent de voir un petit peu l'ensemble de la politique de logement.

### David KIMELFELD :

Peut-être d'abord souscrire à ce que disait Madame GUITARD sur l'action de Louis LÉVÊQUE. Et comme Monsieur AUTEF s'occupe de la mémoire, rappeler aussi que, à l'époque, le maire de Lyon était Gérard COLLOMB et il était président du Grand Lyon. Monsieur Louis LÉVÊQUE ne faisait pas ça tout seul en suspension, mais évidemment, c'était important de le dire. C'est une équipe qui a travaillé sur ce sujet-là depuis 2001. Et puis une petite question mais vous n'aurez peut-être pas la réponse tout de suite. Vous avez indiqué un nombre de logements sociaux produits depuis le début du mandat. Est-ce que vous pouvez, maintenant ou plus tard, nous donner le détail ou en tout cas des opérations qui étaient déjà lancées auparavant, puisque des opérations naissent et elles se réalisent à un moment donné ? Est-ce que c'est 300 et

quelque logements — vous l'avez indiqué, je crois — qui sont l'émanation pure et dure des décisions qui ont été prises depuis le début du mandat ou c'est dans le continuum, en fait, du financement, etc. ?

### Aline GUITARD :

Le chiffre de départ est l'émanation de ce qui avait été acté au départ parce que le chiffre de 2020 est l'émanation de ce qui était sorti de terre. En 2021, on a eu une production de 67 logements. Sur ceux-là, il y en avait une vingtaine qui émanait de la dernière construction où il y a eu du social, derrière La Poste, voilà. Seulement sur 2021. Et une vingtaine de logements sur les 200...

### Anne PELLET :

Juste pour compléter, pour que ce soit plus lisible. On voit que le 4<sup>e</sup> est quand même encore très déficitaire. Vous pouvez me donner le pourcentage que ça donne ? Vous avez donné le nombre de logements qui ont été créés, 203 logements, mais qu'est-ce que ça donne entre les chiffres de 2020 et de 2022 en pourcentage ?

### Aline GUITARD :

En 2020 — donc, les chiffres qui émanaient de 2019 —, 2 997 logements sociaux correspondaient à un pourcentage de 16,16 % puisqu'il y avait 18 549 logements au total sur le 4<sup>e</sup> arrondissement. Nous sommes aujourd'hui à 3 200 logements sociaux pour 18 915 logements sur le 4<sup>e</sup> arrondissement, ce qui fait 16,92 %.

En revanche, beaucoup d'opérations privées se sont faites avec les anciens secteurs de mixité sociale — puisque la modification n° 3 n'est entrée en vigueur qu'en décembre 2022 —, donc j'ai dû signer des opérations d'urbanisme où il n'y avait pas de logements sociaux puisque le nombre d'opérations était pile poil en dessous des 1 000 mètres carrés. Et les quelques-unes où il y avait du logement social, comme il n'y avait pas de critères PLAI, PLUS, il n'y avait que du PLS, donc un logement... Voilà. Donc on a eu beaucoup de production de logements sur ces deux dernières années et très peu de logements sociaux en construction. Et dans l'essentiel de nos nouveaux logements sociaux, on a beaucoup d'acquisitions-améliorations. La Métropole a beaucoup préempté, et notamment GLH joue énormément le jeu. Et il y a eu des acquisitions de petits immeubles, de petites unités un petit peu partout. Pas que de GLH, mais c'est le plus gros. Il y a eu aussi, on en a déjà présenté, un Solar, La Poste Habitat.

### Rémi ZINCK :

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais mettre ces rapports aux voix séparés les uns des autres.

Donc je vais commencer par le 9633 :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Rémi ZINCK :**

Je passe au rapport 9635. :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Rémi ZINCK :**

Le 9634, même demande :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Rémi ZINCK :**

Et enfin le dernier, le 10239 :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Délibération 2023-5488-CMMA4-063 : Rapporteur : Aline GUITARD**

**Objet :** Approbation d'une convention pluriannuelle entre le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole et la Ville de Lyon - Années 2023 à 2027

Je vais être nettement plus brève, rassurez-vous. Il s'agit d'une convention courante avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône et Métropole pour un an, avec tacite reconduction de quatre ans. On a évoqué le CAUERM lors du CA du mois de juin et une subvention annuelle leur a déjà été attribuée en mars 2023, pour l'année en cours. Il s'agit simplement de poursuivre la collaboration entre la Ville et le CAUE, ce dernier ayant pour mission de nous assister et conseiller en matière d'architecture, d'urbanisme, d'environnement, et de nous accompagner à la décision dans le cadre des ateliers préalables et des instructions d'urbanisme. Du coup, pour

me simplifier la vie et mon travail dans mon mandat, je vous invite bien sûr à accepter cette délibération.

### Rémi ZINCK :

Merci de ces encouragements.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-8681-CMMA4-065 : Rapporteur : Élodie TRIAS

**Objet :** Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avis des communes concernées

Cette délibération porte sur un sujet que nous avons abordé à plusieurs reprises dans cette assemblée. Il s'agit de la ZFE, la zone à faibles émissions mise en place par la Métropole de Lyon depuis 2020. Et plus exactement ici, il s'agit d'émettre un avis sur la deuxième étape d'amplification. Très rapidement, je reviens sur l'enjeu majeur de la mise en place de la ZFE, c'est à dire la santé publique. L'impact de la pollution sur la santé est avéré. Les effets à long terme d'une exposition continue à la pollution entraînent le développement de maladies chroniques graves, et a plus particulièrement des impacts sur la santé des enfants, des personnes fragiles et des personnes les plus précaires. 40 000 décès prématurés par an, c'est le chiffre, selon Santé publique France, imputé à la pollution atmosphérique.

Alors, pendant deux ans, la Métropole a mené une importante concertation sur la mise en place de la ZFE. Cette concertation a été menée sous le contrôle de la Commission nationale du débat public, à la fois avec les habitants, les acteurs économiques, les communes, les partenaires et institutionnels. Et suite à cette longue et riche démarche, il a été décidé de simplifier le dispositif de la ZFE. Cette délibération propose donc un projet simplifié. Tout d'abord, concernant le périmètre qui est recentré sur le cœur de l'agglomération et étendu aux seules voiries rapides urbaines : M6, M7, le boulevard Laurent Bonnevey et le BPNL. Un seul calendrier est proposé pour la ZFE. Il est conforme à la loi avec une étape supplémentaire qui sera rajoutée au 1<sup>er</sup> janvier 2028 pour les véhicules Crit'Air 2. Aussi, le cadre dérogatoire sera également simplifié selon la spécificité des usages et la particularité des métiers et des véhicules. La Métropole prend également en compte le besoin important d'information, de conseil et d'accompagnement qui a été exprimé dans la concertation. C'est l'Agence des Mobilités qui est en pleine montée en puissance et qui met en place de nombreuses actions dans les communes à destination des particuliers et des professionnels. Et puis aussi les attentes de la population sont fortes pour un développement d'un

bouquet de solutions alternatives de mobilité afin que la ZFE permette l'évolution des pratiques de mobilité. Au-delà de la transformation du parc automobile.

On peut donc citer plusieurs actions. En premier lieu, le plan de mandat ambitieux de Sytral Mobilité avec le doublement du budget d'investissement qui permet le développement de l'offre, de la performance, des gains de fréquence, d'amplitude et le développement de l'intermodalité. On peut également citer le plan de renforcement des modes actifs concernant la pratique du vélo et aussi le premier plan piéton ; et d'autre part les solutions de l'usage partagé de la voiture qui sont développées et qui vont se poursuivre. Ensuite, concernant le dispositif d'aide, celui mis en place en 2022 est conservé et complété. Les aides sont donc augmentées suite aux attentes exprimées lors de la concertation. Ces aides concernent le changement pour des véhicules neufs ou d'occasion et également des aides au changement de mobilité *via* un compte mobilité.

Donc voilà pour la présentation des éléments de la délibération. Afin d'améliorer la qualité de l'air et donc de diminuer le nombre de personnes exposées aux pollutions de l'air, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'émettre un avis favorable à la proposition de la Métropole consistant à amplifier le dispositif de ZFE mis en place en 2020 et à la deuxième étape de mise en œuvre de cette proposition sur Internet.

#### Rémi ZINCK :

Merci, Madame TRIAS.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ?  
Madame GUITARD.

#### Aline GUITARD :

Une explication de vote, Monsieur le Maire. Quelques mots pour éclairer notre vote qui n'étonnera personne ici, parce qu'il va être en cohérence avec mes votes et interventions sur le sujet en 2022. Je ne vais pas revenir sur le fait que je partage les constats sanitaires évoqués par Madame TRIAS. Je note qu'il y a une amélioration notable dans un certain nombre de propositions de la mise en œuvre de cette seconde phase de la ZFE. Mais nous sommes encore confrontés au fait que la loi sur laquelle s'appuie la Métropole pour déployer la ZFE ne propose aucun accompagnement sérieux des collectivités territoriales ni sur les nécessaires investissements de l'État en matière de transports en commun, ni pour la mise en place d'outils réellement performants que ne sont pas exactement les vignettes Crit'Air, ni même sur l'accompagnement financier des ménages.

Ainsi, si l'objectif affiché de la loi est louable, nécessaire et salubre, son contenu ne permet absolument pas une mise en œuvre sociale et efficace. Clairement, nous ne sommes pas au niveau des enjeux en termes de déploiement des transports en commun sur le territoire, en termes de cadencement, en termes d'extension des horaires, en termes de tarification. La Métropole est évidemment tributaire des

errements coupables de l'État qui annonce des RER sans les financer, qui continue de penser voitures et autoroutes plutôt que trains et Cristalis, mais tant que nous ne pourrons pas dire aux Grands Lyonnais et aux Grandes Lyonnaises « Si vous prenez votre voiture, c'est par choix et non par contrainte, car les alternatives sont là, nombreuses, efficaces et sûres » alors le déploiement de la ZFE continuera de se faire au détriment des plus fragiles et nous ne pourrons pas l'approuver. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

### David KIMELFELD :

D'abord, Madame TRIAS, si je peux me permettre, ce n'est pas une amplification de la ZFE, c'est simplement une délibération technique qui colle au planning de l'État. Je comprends bien que dans la présentation que vous pouvez faire, c'est un côté rassurant de pouvoir expliquer, en particulier à Europe Écologie-Les Verts, qu'on va toujours plus loin et toujours plus fort. Mais en réalité, le président de la Métropole, qui a été pour le coup raisonnable, a compris notamment les interventions des uns et des autres, notamment des maires des grandes villes, en tout cas des grandes villes, concernées par cette ZFE. Je pense en particulier à la maire de Vaulx-en-Velin, à la maire de Vénissieux et au maire de Villeurbanne, qui l'ont alerté sur les risques que vient d'évoquer Madame GUITARD. Donc, ce n'est pas une amplification, c'est simplement une mise en conformité avec le calendrier de l'État et c'est très bien. C'est d'ailleurs pour ça que nous voterons cette délibération. Le problème reste entier. Madame Aline GUITARD l'a évoqué. L'alternative pour répondre à cette nécessité absolue d'utiliser de moins en moins souvent la voiture, en particulier pour les gens qui vont et viennent pour leur travail, n'est pas au rendez-vous. Ce n'est pas simplement — mais vous n'êtes pas responsable de ça — en évoquant la sempiternelle argument qui consiste à dire on a doublé le budget d'investissement du Sytral. L'important en matière de budget, ce n'est pas tant de les doubler, c'est de réaliser les budgets ensuite, et pour l'instant, ce qui sort de terre, ce qui se prévoit en matière de transports en commun, — je parle des transports en commun là, pour le coup — n'est pas non plus au rendez-vous. Et donc, effectivement, on va avoir une difficulté majeure sur cette question-là et nous ne sommes pas — et ça ne nous rassure pas — les seuls territoires à être confrontés à cette question-là. C'est l'ensemble des territoires du pays qui seront confrontés demain, pour les personnes non pas les plus précaires peut-être, mais en tout cas les personnes de la classe moyenne, et celles et ceux qui, tous les matins, ont besoin de leur véhicule pour aller travailler, qui n'ont pas d'alternative, qui seront confrontés très rapidement à cette difficulté.

Vous n'en êtes pas responsable, Madame TRIAS, mais c'est la réalité telle que l'a décrite en partie Madame GUITARD. Je vous remercie.

### Anne PELLET :

J'irai dans le même sens que Madame GUITARD et Monsieur KIMELFELD en disant que c'est bourré de bonnes intentions. Évidemment, tout le monde voudrait mieux

respirer mais honnêtement, avoir doublé et voulu faire du zèle au niveau de l'agenda par rapport à ce que proposait l'État a montré des tas de problèmes, notamment en termes d'application des aides et des soutiens, et puis du timing pour que les gens puissent être aussi préparés à cela, ne serait-ce que pour leurs choix de véhicules.

Je note d'ailleurs que les vignettes Crit'Air, beaucoup de gens ne les connaissent même pas, il y a un défaut d'information et que quand vous avez voulu faire des contrôles, vous avez été surpris de voir qu'il y avait trop de contrôles à faire et que c'était difficile. C'est bourré de bonnes intentions mais on attend vraiment des actes sur ce domaine-là. Et comme ça a déjà été très bien dit par mes deux prédécesseurs, j'ai peur qu'on crée beaucoup de frustration une fois de plus, notamment en termes de transports en commun, ne serait-ce qu'au niveau de la Croix-Rousse.

### Rémi ZINCK :

Madame TRIAS va vous apporter quelques éléments de réponse. Je lui repasse la parole.

### Élodie TRIAS :

Merci, Monsieur le Maire. Oui, je vais apporter quelques éléments supplémentaires suite aux interventions. Tout d'abord, concernant les aides proposées par la Métropole pour l'achat d'un véhicule moins polluant. Pour l'achat d'un véhicule Crit'Air R, un foyer pourra percevoir jusqu'à 10 000 €, toutes aides confondues Métropole et État. Et je rappelle que les véhicules Crit'Air 1 sont les véhicules essence mis en circulation depuis 2011. Ce sont les véhicules les moins chers du marché. Une autre innovation qui est à souligner, que la Métropole met en place, c'est la création du compte mobilité qui permet d'accompagner les foyers qui envisagent plutôt d'opter pour une mobilité alternative que pour le renouvellement de leur véhicule. 50 % des personnes qui ont été enquêtées optaient davantage pour une mobilité alternative et donc il s'agit de box multimodal — TCL, Autopartage, covoiturage et Vélo'v — à tarif réduit qui vont être mis en place. Et puis, cela complète bien entendu la politique globale et les actions déjà réalisées : la mise en place de la gratuité des TCL pour les plus précaires ; le renforcement des tarifs solidaires réduits à 10 € par mois ; le lancement des Free Vélo'v pour les étudiants et étudiantes ; ou encore le renforcement conséquent de la prime à l'acquisition de vélos. Concernant le doublement du budget d'investissement du Sytral, on peut constater aussi qu'il y a une augmentation de 20 % du budget d'exploitation. Donc là, on parle bien de kilomètres bus qui sont réalisés. Et puis aussi un budget inédit concernant les mobilités actives, un plan de covoiturage à l'échelle de la métropole avec une croissance qui est exponentielle, et puis un développement de l'autopartage avec les résultats très encourageants, entre autres, de Citiz. On le voit sur notre arrondissement, ça se développe. C'est un système d'autopartage qui se développe très fortement. Donc ce bouquet d'offres propose à chacun et à chacune des solutions adaptées et concrètes, alternatives de mobilité.

## Rémi ZINCK :

Merci.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Comme je sens qu'il va y avoir des votes différents, je vais vous demander de bien lever la main clairement, que je puisse faire le décompte s'il vous plait.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Deux.

Donc les autres c'est pour, j'imagine.

### **Rapport adopté à la majorité**

**ABSTENTION : 2 - Mme Aline GUITARD, M Jean-Luc AUTEF**

## Délibération 2023-11349-CMMA4-067 : Rapporteur : Rémi ZINCK

**Objet :** Pacte climat Lyon 2030 et refonte du plan d'actions climat air énergie

L'été qui s'achève avec retard, on peut le dire, et des excès par rapport aux normales saisonnières de plusieurs degrés, nous a montré, concrètement, qu'il faut inévitablement et immédiatement nous adapter au changement climatique, tout en cherchant à en limiter l'ampleur.

La Ville est responsable de son territoire, elle en est aussi un acteur. Il lui incombe donc évidemment d'améliorer son action, de réduire son propre impact climatique par ses propres moyens et en multipliant les partenariats vertueux. C'est le sens de l'objectif fixé en 2022 d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2030 et reconnu par la Commission européenne, qui a retenu Lyon parmi les 100 villes européennes climatiquement neutres et intelligentes en 2030.

La Ville travaille autour de quatre grands axes pour une ville sobre, une ville apaisée, une ville qui prend soin de ses habitants comme de ses agents et agentes, et enfin une ville qui permet à chacun et à chacune de s'impliquer. Concrètement, cette délibération explique comment le plan climat air énergie territorial de la ville, en allant au-delà de ses obligations réglementaires, renforce et articule entre eux différents programmes d'actions thématiques : le futur plan de mobilité employeur qui concernera aussi les déplacements de nos usagers, la stratégie de transition écologique du patrimoine, le développement du solaire sur les toitures municipales, le plan de sobriété énergétique et la végétalisation des cours d'école par exemple. Notre plan climat s'appuie sur la contribution des 60 premiers membres de l'Agora Lyon 2030 qui s'engagent collectivement à nos côtés, mais aussi au travers de leurs propres actions internes.

J'en ai fini avec cette présentation que je vais vous demander de voter favorablement.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur KIMELFELD, je vous en prie.

**David KIMELFELD :**

Ce dossier était passé et vous savez, il a été retiré, etc., donc Lydie BONVALLET avait fait une intervention. Je ne vais pas vous la relire, sauf si vraiment vous y tenez et auquel cas je le ferai. Elle est assez longue et je parle assez lentement, mais sinon je la mets directement au compte rendu. Vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire ?

**Rémi ZINCK :**

J'en suis d'accord.

**David KIMELFELD :**

Je vous remercie.

**Rémi ZINCK :**

Donc s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Délibération 2023-9614-CMMA4-056 : Rapporteur : Rémi ZINCK**

**Objet : Rémunération des agents recenseurs 2024**

L'État a confié la responsabilité du recensement aux communes, en lien avec l'Insee qui verse chaque année une dotation forfaitaire de recensement indexée sur les populations légales.

C'est dans ce cadre réglementaire et financier contraint que la Ville de Lyon fait évoluer les modalités de rémunération des agents recenseurs depuis 2022. C'est ainsi qu'à partir des retours d'expérience du recensement 2023, il sera possible d'ouvrir le recrutement aux agents vacataires et également de réévaluer la rémunération de la réalisation de la tournée de reconnaissance. Le détail de ces évolutions se trouve dans la délibération.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Donc je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **Délibération 2023-9718-CMMA4-057 : Rapporteur : Rémi ZINCK**

**Objet :** Mise en place du référent déontologue de l' élu local

Le Code général des collectivités territoriales — on en a déjà parlé ce soir, mais il nous revient — prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologique chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes.

Le Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus, créé en 2021, propose que ces missions soient confiées à un collège constitué de personnalités qualifiées. La saisine ne peut être réalisée que par un élu en son nom propre et pour solliciter un avis sur sa seule situation individuelle. Le rapporteur désigné par le collège pour préparer le dossier et présenter son projet d'avis percevra une indemnisation de 80 € par dossier, sous la forme d'une vacation. Ce collège devra produire un bilan avec les avis rendus qui seront évidemment anonymisés. Je vous propose d'adopter le principe de la mise en place d'un collège de personnalités issues du Comité consultatif de déontologie et de transparence de la vie des élus et de fixer à 80 € le montant de la vacation.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **Délibération 2023-8708-CMMA4-055 : Rapporteur : Rémi ZINCK**

**Objet :** Dotations aux arrondissements pour l'année 2024

La délibération 8708 concerne la dotation aux arrondissements. On finit toujours par parler d'argent dans le 4<sup>e</sup>. Chaque année, le conseil municipal délibère sur le montant des crédits inscrits au budget pour l'exercice suivant, pour chaque arrondissement. Donc, je vous rappelle, chaque arrondissement bénéficie de trois dotations pour son bon fonctionnement.

Concernant le 4<sup>e</sup> : deux dotations de fonctionnement pour un montant global de 649 187 € ; la dotation de gestion locale, pour un montant de 573 676 € ; la dotation d'animation locale, qu'on appelle souvent la DAL, d'un montant de 76 011 € ; la dotation d'investissement, dont le montant est calculé en fonction de la taille de l'arrondissement, puisque c'est 2 € par habitant, ce qui nous fait une somme de

73 690 €. À noter que la dotation de gestion a augmenté de 84 694 €, ce qui fait une augmentation de 15 %.

Ces crédits supplémentaires sont accordés en fonction de : l'augmentation des charges pour le marché alimentaire des crèches, 35 103 € pour le 4<sup>e</sup> arrondissement ; des transferts d'équipements que nous avons eus dans le mandat, notamment pour le Relais Petite Enfance, le Jardin des Gones, pour une hauteur de 46 296 € ; et enfin des frais liés à l'organisation des élections européennes du mois de juin prochain, pour une somme de 3 295 € — 9 juin 2024.

Voilà la dotation de l'arrondissement.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette dotation ?

### David KIMELFELD :

Monsieur le Maire, nous nous abstiendrons, bien sûr, comme classiquement, chaque fois qu'il y a une délibération sur les budgets, et c'est ainsi. Simplement, je voulais souligner que, en réalité, il n'y a pas d'augmentation. L'augmentation, elle est le fait de facteurs externes que vous avez décrits. Elle est contraire à ce que le maire de Lyon a dit pendant toute sa campagne. Et il avait raison d'ailleurs de dire qu'il fallait que la mairie centrale, l'Hôtel de Ville, renforce les moyens des arrondissements. Force est de constater celle qui s'inscrit dans la droite lignée de tous les maires depuis la naissance de la loi PLM, et on peut le regretter. J'avais quelques espoirs, en tout cas de ce côté-là. Merci.

### Rémi ZINCK :

Alors, je vous répondrai tout à l'heure et vous allez voir que vos espoirs seront couronnés de succès. Vous allez voir, j'y arrive. Je tiens ça pour la fin, ne partez pas.

Donc sur cette délibération 8708, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Elles sont risquées attention. Non. C'est un peu d'humour à la fin.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à la majorité**

**ABSTENTIONS : 3 - Mme Lydie BONVALLET, M. David KIMELFELD, Mme Anne PELLET**

### Délibération 2023-13813-CMMA4-094 : Rapporteur : Rémi ZINCK

**Objet :** Exercice 2023 répartition de l'excédent de fonctionnement - Décision modificative 2023 n° 2

La délibération 13813 est une décision modificative. Le résultat de clôture de l'exercice 2022 de notre arrondissement fait apparaître un excédent net de 37 952,93 €. Alors, il est en baisse par rapport à l'an dernier — puisque c'était

73 000 € —, l'année 2021 étant une année exceptionnelle avec un excédent de 111 000 €. On sait pourquoi puisqu'évidemment, en raison du COVID.

Donc nous sommes revenus à un niveau de dépenses correspondant au fonctionnement normal de notre entité. D'autre part, sont inscrits et à répartir des crédits liés à l'intéressement aux locations des salles réalisées en 2022. Et c'est là qu'il y a peut-être une différence. Pour le 4<sup>e</sup>, il s'agit du produit des locations de la salle de la Ficelle réalisées sur 2022, qui s'élève à 11 940 € contre 5 220 € en 2021, soit plus de 129 % d'augmentation.

À noter un changement important — et c'est là que je voulais en venir —, c'est-à-dire que le passage du reversement de l'intéressement de 30 % à l'arrondissement, Monsieur KIMELFELD, est passé à 100 %. Désormais, la mairie du 4<sup>e</sup>, comme chaque mairie d'arrondissement, voit son budget crédité de l'ensemble du montant de la recette, ce qui n'était pas le cas auparavant puisqu'on ne percevait que 30 % et la Ville de Lyon 70 %. Donc on perçoit 100 %, ce qui pour nous est intéressant puisque comme vous le savez, nous avons une très grosse salle dans l'arrondissement qui est la salle de la Ficelle, qui est une salle d'ampleur importante et qui nous permet évidemment de facturer dans certains cas certaines prestations, et donc d'abonder notre budget. Concernant la ventilation de cette somme, le choix a été fait de répartir sur des lignes de crédit liées à la maintenance de nos équipements — Ficelle, Maison des Associations Robert Luc, équipements sportifs — qui constituent un budget important, 54 985 €, consacrés à des dépenses de maintenance en 2022, soit 10 % du budget.

J'en ai fini avec la présentation de cette délibération.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

### Anne PELLET :

Je voulais juste remercier ceux qui ont créé la salle de la Ficelle de nous rendre bénéficiaires de ses revenus.

### Rémi ZINCK :

On peut remercier ceux qui ont créé la salle de la Ficelle et la Ville de Lyon actuelle de nous reverser les 100 % parce qu'avant 30 %, c'est vrai que ça paraissait un peu injuste aux arrondissements. Donc les maires d'arrondissement ont plaidé pour obtenir 100 %, ce qui a été obtenu.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention autres que celle de Madame PELLET ?

Je mets donc ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Délibération 2023-13888-CMMA4-095 : Rapporteur : Rémi ZINCK**

**Objet :** Question du 4<sup>e</sup> arrondissement au Maire de Lyon - Conseil municipal du 28 septembre 2023

Enfin, j'en arrive à notre question ; délibération 13888 sur la question du 4<sup>e</sup> arrondissement au maire de Lyon. Vous avez pu prendre connaissance du contenu de cette question qui sera posée au maire de Lyon lors de la séance du conseil municipal du 28 septembre.

C'est une question qui aborde, évidemment — et c'est d'actualité —, le sujet de la végétalisation.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette question au maire de Lyon ?  
Non.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Clôture de la séance**

**Rémi ZINCK :**

Nous avons donc terminé l'examen des délibérations. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole parmi vous ? Non. Je conclus ce conseil d'arrondissement en vous remerciant et en vous souhaitant à toutes et tous une excellente soirée. Merci.